

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 04 novembre 2025 à 20 heures 00

Etaient présents : Aurélien BANSEPT, Maire,
Sylvie FEBVET, Michel THIEBAUT, Stéphanie FERRY.
Daniel MALÉ, Gérard BONATO, Serge FAYS, Françoise DEMENGE, Thierry VOIGNIER, Nadine FRESSE, Jean-Yves BOITTE, William MATHIEU, Sarah GRIVEL, Christelle POIROT, Christophe BRUSSEAUX, Alban SCHWENTZER, Isabelle LAB, Aurore LOCATELLI, Félicia VOGELWEITH (arrivée à la question n°2), Jean GRANDPRÉ.

Absent : Stéphanie MARCHAL.

Absents excusés : Christophe BERNASCONI et Géraldine THIRIET.

Procurations : Christophe BERNASCONI à Alban SCHWENTZER, Géraldine THIRIET à Christophe BRUSSEAUX.

20 conseillers présents et 22 votants.

Secrétaire de séance : William MATHIEU.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 02 septembre 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents (21 votants) :

Approuve le compte-rendu de la dernière séance.

2. Décision modificative n°3 – Budget Forêt – Exercice 2025.

(Arrivée de Madame Félicia VOGELWEITH)

Le propriétaire de deux parcelles forestières cadastrées section B n°1038 et 1039, au lieu-dit Bourmont, propose à la commune de les acheter puisqu'elles sont attenantes à une parcelle communale. Dans cette optique, afin de pouvoir finaliser un éventuel achat, le budget primitif doit être amendé par une décision modificative.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Section Investissement Dépenses :

Chp 21 : Compte 2117 : Opération n°20 +7 000.00 €

Chp 21 : Compte 2117 : Opération n°21 - 7 000.00 €

3. Admissions en non-valeur, année 2025.

La trésorerie de Saint-Dié-des-Vosges demande au conseil de bien vouloir admettre en non valeurs 12 créances, pour un montant de 85.94 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve les admissions en non-valeur présentées par le SGC de Saint-Dié-des-Vosges pour l'année 2025 et un montant global de 85.94 €.

4. Fermeture des trois écoles remplacées par le nouveau groupe scolaire.

Le conseil municipal doit acter officiellement la fermeture des trois écoles au profit du nouveau groupe scolaire afin de pouvoir changer la destination de ces bâtiments qui étaient à vocation scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve la fermeture des écoles de Pajailles, Vivier et Clairefontaine au 01/01/2025.

5. Contrat d'entretien de la VMC du groupe scolaire avec l'entreprise THEISEN.

L'entreprise THEISEN, adjudicataire du lot chauffage et ventilation du marché de travaux de création du groupe scolaire, propose un contrat d'entretien de la VMC, pour une durée de 5 ans et un montant annuel de 2 268.90 € T.T.C. La prestation comprend le remplacement annuel des 4 filtres, le nettoyage et la vérification de la centrale de ventilation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve les termes du contrat d'entretien proposé par la société THEISEN de la VMC du groupe scolaire, pour une durée de 5 ans et un montant annuel de 2 268 € T.T.C.

6. Approbation de la convention territoriale globale (CTG 2026-2030).

La Convention Territoriale Globale (CTG) définit les grands axes de la politique du territoire, à l'échelle de l'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, sur les thématiques portées par la CAF (petite enfance, enfance/jeunesse, accès au droit, logement, etc.) La signature de cette convention par les communes leur permet notamment de bénéficier des financements spécifiques de la CAF sur leurs projets à court ou moyen terme. A titre d'exemple pour notre commune, les 300 000 € obtenus en 2024 pour les travaux de réhabilitation la salle polyvalente.

Comme évoqué lors du dernier conseil communautaire, il est proposé à l'ensemble des communes de l'Agglomération d'être signataire de cette convention, afin de "couvrir" leurs éventuels projets sur la période 2026-2030, durée de la CTG.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

Approuve les termes de la convention territoriale globale (CTG) avec la CAF pour la période 2026 - 2030.

7. Désignation du cabinet d'avocat GARTNER pour représenter les intérêts de la commune contre l'ONF dans le cadre de la rétrocession de deux parties de chemins forestiers, quartier de Beaulieu.

Le quartier de Beaulieu est en partie bordé par la forêt domaniale de la Côte de Repy. A la lisière de celle-ci deux portions de route sont dans une situation administrative équivoque. L'une dénommée chemin du Grand Cheneau par l'ONF et rue de Beaulieu par la Commune. L'autre dénommée chemin de Bonabois par l'ONF et chemin de la Côte de Repy par la Commune.

De nombreux échanges ont eu lieu avec les services de l'ONF sans jamais aboutir à la rétrocession demandée. Pourtant, en 2008, le dossier aurait dû être finalisé vu l'accord trouvé entre les deux parties. Depuis et malgré les relances, l'ONF n'a pas donné de suite à notre sollicitation.

La portion de chemin du Grand Cheneau appartenant à la rue de Beaulieu a tacitement été intégrée à la voirie communale au moins depuis 1940. Situation confirmée en 1999 lors de la mise à jour des voiries communales, avec enquête publique, et confirmée par l'ONF en 2007 au moment de la mise en place du nouveau bornage de délimitation, ordonné sur demande de l'ONF par la Commune d'Étival-Clairefontaine.

La portion de chemin de Bonabois a quant à elle été intégrée à la voirie communale en 2007 lors du bornage susmentionné.

Ces deux portions de route desservent en direct 13 immeubles pour 14 foyers et indirectement 4 propriétés bâties supplémentaires.

Les réseaux souterrains et aériens, d'alimentation en eau potable (dont la conduite principale du forage de Beaulieu), d'électricité, gaz et télécommunications passent sur ces emprises de voirie. Par ailleurs, la Commune assure les investissements et l'entretien relatifs à cette voirie ainsi que, les opérations ponctuelles de viabilisation (raccordements, déneigement, ramassage des déchets...) et d'élagage sur le fond domanial, indispensables à la mise en sécurité de la voirie publique.

A ce jour, la commune n'a pas reçu de réponse officielle, par contre officieusement, il semble que l'ONF va s'opposer à la rétrocession en arguant que les deux voies concernées sont essentielles au défruitement de plusieurs parcelles forestières.

Le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 1 abstention (Monsieur Jean-Yves BOITTE) :

Désigne le cabinet d'avocats GARTNER pour représenter les intérêts de la commune dans cette affaire.

8. Questions et informations diverses

06/11 : Don du sang de 16h à 19h30 à la salle des fêtes,
11/11 : Cérémonie commémorative de 10h à 11h30 (église et monuments aux morts,
15/11 : exposition patchwork de 14h à 18h, cours des moines,
15/11 : Soirée Théâtre à 20h, à salle des fêtes,
22/11 : Assemblée générale de l'harmonie à 18h, à l'école de musique,
30/11 : repas du CCAS à 12h, à la salle polyvalente.

Séance levée à 20 heures 45
